Saint-Martin-d'Hères, le jeudi 9 décembre 2021

Le président de l'Université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

Convocation au Conseil d'Administration

de l'Université Grenoble Alpes

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Jeudi 16 décembre 2021
De 9h à 12h et de 13h à 15h

Au moyen d'une visioconférence en suivant ce lien :
https://univ-grenoble-alpes-fr.zoom.us/j/92529760223?pwd=QVNBcEtlZWtDZTAyN1FrdEpWVVYrQT09

ID de réunion : 925 2976 0223
Code secret : 869863

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Informations**

2. **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2021**

3. **Affaires financières**
   - 3.1. Budget rectificatif de déprogrammation * (vote)
   - 3.2. Budget initial 2022 * (vote)
   - 3.3. Intégration en comptabilité des nouvelles valeurs des actifs immobiliers suite aux évaluations réalisées par France Domaine en 2018 (discussion simplifiée, vote)
   - 3.4. Critères d'attribution de la bourse *Aide à la Mobilité Internationale* (AMI) étudiante 2021-2022 (discussion simplifiée, vote)

4. **Ressources humaines**
   - 4.1. Campagne d'emplois 2022 (vote)
   - 4.2. Evolution du règlement de gestion des personnels contractuels BIATS (discussion simplifiée, vote)
   - 4.3. Semestres de CRCT : contingent établissement à compter de 2022 (discussion simplifiée, vote)

5. **Formation et vie étudiante**
   - 5.1. Nombre de places attribuées en deuxième année du premier cycle des Etudes de santé *Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie* (MMOP) à la rentrée 2022 et leur ventilation par voie d'accès (vote)
   - 5.2. Répartition du budget de la CVEC 2022 UGA (hors établissements-composantes) (vote)

6. **Recherche**
   - 6.1. Intégration de l'équipe d'accueil RIFC-lab dans l'UMR TIMA à compter du 1er janvier 2022 (discussion simplifiée, vote)

7. **Affaires institutionnelles**
   7.1. Création de deux unités de service :
      7.1.1.Ingénierie de projet (discussion simplifiée, vote)
      7.1.2.Design Factory (discussion simplifiée, vote)
   7.2. Statuts :
      7.2.1.INSPE (discussion simplifiée, vote)
      7.2.2.UFR de pharmacie (discussion simplifiée, vote)
   7.3. Règlement intérieur de l'UGA : annexe relative aux structures de recherche (discussion simplifiée, vote)
   7.4. Désignation d'un représentant des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'UGA relevant des disciplines de santé au conseil documentaire (information)

8. **Point stratégique**
   8.1. Contrat pluriannuel de l'UGA (vote)

9. **Questions diverses**

***J'attire votre attention sur le fait que les points 3.1. Budget rectificatif de déprogrammation et 3.2. Budget initial 2022 requièrent le quorum physique et donc la participation de la moitié des membres en exercice (les procurations ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum physique).**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.
Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.

Yassine LAKHNECH

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES